



Séance du lundi 21 février 2022

Date de la convocation: 16/02/2022

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2022

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un février 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Secrétaire de séance:
MASSEY Laurence

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Vote des taux taxes locales 2022 - DE_2022_015

Conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2022, suite à la réforme de fiscalité, liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Monsieur le maire rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,85 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence pour 2022 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) reste à 45,70 % (pour mémoire 33,85 % + 11,85 %).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2021 :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	45,70%	45,70%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	71,19%	71,19%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

DECIDE de voter pour 2022 les taux suivants :

Préfecture du Gers
Date de réception de l'AR: 24/02/2022
032-213203326-20220221-DE_2022_015-DE

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **45,70 %**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **71.19%**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Date réception Préfecture et
publication le 24/02/2022

Le Maire, Guy FAVAREL